



Préambule :

Programme de la journée :

- Points d'actu
- Les assises de l'animation
- La communication au sein des ACM

1. Points d'actu

Les vacances d'Avril approchent. Selon les territoires, on note de nouveau des problématiques de recrutement.

Contrairement à il y a quelques années, on tend à limiter les places en fonction des animateur.rice.s trouvé.e.s et non en fonction d'une capacité d'accueil.

La question de la mobilité est aussi une problématique pour les animateur.rice.s.

Elodie de la CCPHB présente le dispositif mis en place sur le territoire de la CCPHB.

- la première année, les jeunes sont embauché.es en qualité de non diplômé.
- A l'issue de cette expérience et d'un bilan avec les anim's, il est proposé une formation générale BAFA. En contrepartie, les animateur.rice.s s'engagent à effectuer le stage pratique sur le territoire.
- A l'issue du stage pratique, il est proposé la même chose pour le stage de perfectionnement.

Cette organisation est possible aussi grâce à la prise en charge de la CAF (ex contrat avec la CAF 27), de 50% sur 13 stages BAFA.

2. Les assises de l'animation

Renforcer la complémentarité éducative sur les territoires :

Renforcement du Plan mercredi en 2022 avec 53 millions d'euros de budget. En effet, la CNAF apporte une bonification par heure d'accueil sur les mercredis pour les gestionnaires d'accueil de loisirs sur les mercredis. La bonne mise en place d'un Plan mercredi sur les territoires tient principalement d'une volonté partenariale entre les écoles et les professionnels de l'animation. Un travail de sensibilisation et d'accompagnement des élus est nécessaire pour mettre en lumière les enjeux et les bénéfices de la complémentarité éducative dans l'intérêt de l'enfant et des familles. Des temps de construction de projet pourront être banalisés entre les écoles, les professionnels de l'animation et les familles notamment via des instances telles que les conseils d'écoles. Une adhésion collective des partenaires éducatifs est indispensable pour une bonne mise en œuvre d'un Plan Mercredi.

Faciliter l'accès des animateur.rices professionnels à des formations de qualité et améliorer la qualité des emplois en ouvrant l'animation à d'autres professionnels :

Il est proposé lors de ces assises de faire rentrer en formation certifiante 2500 animateur.rices non qualifiés en activité pour un budget de 4 millions d'euros. Le nombre de personnes ciblées paraît peu important à l'échelle du territoire national. Une formation sera proposée à tous les animateur.rices professionnels qui sont en exercice depuis 3 ans maximum (CQP animateur périscolaire).

Pour pallier aux emplois partiels et fractionnés, il est proposé de faciliter l'emploi des ATSEM et AESH sur les temps périscolaires pour profiter d'un complément de salaires. Cela fait des journées de travail

avec une très grande amplitude horaire. Le temps de préparation pour les activités périscolaires sera valoriser : Comment et sur quels critères ?

Un guide décrivant les dispositifs d'aide à l'emploi et à la formation sera créé.

Reconnaître le BAFA comme un dispositif majeur de l'engagement des jeunes :

Il est proposé de créer via les organismes de formation de nouveaux modules autour de l'intérêt général pour les approfondissements BAFA (DD, citoyenneté, inclusion...). Une expérimentation verra le jour en 2022 sur 200 approfondissements dans la perspective d'encadrer les SNU. Le contenu des SNU est principalement axé sur le renforcement du socle républicain et sur l'identité nationale. Le fonds et la forme de ces dispositifs n'est pas toujours bien vécu, ressenti par les mouvements d'éducation populaire.

Le comité de filière (représenté par des institutionnels et les acteurs de l'éducation populaire) travaillent sur la revalorisation de la rémunération notamment du CCE. Aujourd'hui, le montant minimal légal est de 22.33 euros brut / jour. Beaucoup de jeunes aujourd'hui s'orientent vers des emplois plus rémunérateurs. La réalité sociale et économique des jeunes est un des facteurs de la difficulté de recruter dans l'animation.

Faciliter l'accès des jeunes au BAFA :

Une aide exceptionnelle de 200 euros pour 20 000 jeunes en Phase 3 (approfondissement) dès avril 2022 avec une enveloppe de 4 millions d'euros.

La suppression des jurys BAFA (Avril 2023) pour obtenir plus rapidement son BAFA même si sur les déclarations TAM, les organisateurs peuvent préciser qu'un jeune est en attente du jury pour être BAFA complet. Quid des exigences demandées aux candidats pour l'attribution du BAFA par les organismes de formation. Attention au BAFA à plusieurs vitesses et sur quels critères d'obtention il sera basé en fonction des organismes de formation. Le fait d'avoir le BAFA ne paraît pas suffisant aujourd'hui mais il est nécessaire de parler de compétences acquises, à développer.

Abaissement de l'âge d'entrée en formation BAFA à partir de 16 ans.

3. La communication au sein des ACM .

Chaque participant s'exprime sur ce qui amène à cette thématique

Des difficultés dans la communication auprès des familles et des élus sur ce qui est fait. Des difficultés à mettre en place une charte graphique. Une réflexion sur la valorisation des actions. Réflexion sur la création d'un portail famille.

Aujourd'hui certaines structures basent la communication sur le bouche à oreille.

Les plaquettes ne semblent plus fonctionner tant que ça. On remarque l'utilisation des réseaux sociaux, notamment sur les secteurs ado.

Présentation d'outil de communication:

On donne des nouvelles : <https://www.ondonedesnouvelles.com/>

Cet outil permet de créer "un blog" qui n'est accessible aux familles qu'avec un mot de passe.

CANVA: www.canva.com

Cet outil permet de créer en ligne des visuels, affiches...

Portail Famille: Céline C présente un exemple de portail famille via le logiciel DEFI

Dozulé New's: Nell présente un outil de communication qu'elle met en place à chaque période et vacances, une gazette.